



DICRIM

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

LES BONS REFLEXES FACE AU DANGER



Bourg
Saint
Maurice



TARENTAISE
avenir
2009/2015

Les Arcs

LE MOT DU MAIRE

Àvec 8061 habitants permanents et 35 500 lits touristiques, la commune de Bourg-Saint-Maurice - les Arcs présente de nombreux particularismes du fait d'une part, des nombreux risques naturels auxquels elle est soumise et, d'autre part, de son activité économique qui génère une présence saisonnière de résidents touristiques tant sur le chef-lieu que dans ses stations de ski.

Une large partie de son territoire est soumise aux risques naturels (inondations, avalanches, mouvements de terrain...) et technologiques (nucléaire, transport de matières dangereuses, barrage...).

Nous gardons encore tous à l'esprit les dégâts et l'ampleur de la crue torrentielle du ruisseau de l'Arbonne en juillet 1996, mais aussi des avalanches exceptionnelles de février 1999, détruisant les bâtiments militaires aux Chapieux.

Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré par les services municipaux, et validé par les élus, afin d'organiser au mieux les crises et d'assurer le jour J la protection et la mise en sécurité de la population.

C'est aujourd'hui un droit pour chacun d'être informé des risques qu'il pourrait encourir et des moyens à prendre pour s'en prémunir.

C'est pourquoi je suis heureuse de vous présenter aujourd'hui notre **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (le D.I.C.R.I.M.).

Vous y trouverez des conseils pour faire face aux crises ainsi que des recommandations simples et pratiques. Conservez-le précieusement. Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante. La sécurité civile est l'affaire de tous.



Jacqueline Poletti
Maire de Bourg-Saint-Maurice

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3/4
L'alerte	5
Les bons réflexes..... (consignes générales de sécurité)	6
Qui fait quoi ?	7
(organisation communale secours/pref/école)	
Risque inondation	8/9
Risque crue torrentielle	10/11
Risque avalanche.....	12/13
Risque mouvement de terrain	14/15
Risques météorologiques	16/17
Risque séisme	18
Risque transports de matières dangereuses ..	19
Risque barrage	20/21
Risque nucléaire	22
Synthèse bons reflexes/risque et 'Pour en savoir plus'	23
Numéros utiles	24



QU'EST-CE QU'UN **RISQUE MAJEUR** ?

Le risque majeur se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa



Enjeux vulnérables

=

ON RECENSE DEUX TYPES DE RISQUES MAJEURS :

→ **Les risques technologiques**, qui sont liés à l'activité humaine (rupture de barrage, risques nucléaires ou industriels...) ;

→ **Les risques naturels**, qui découlent de phénomènes géologiques ou climatiques (inondations, séismes, feux de forêt...) ;

À chaque risque correspondent des consignes spécifiques à respecter pour se protéger et limiter les conséquences.



Risque

Comme en témoigne la liste des arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles, la commune de Bourg-Saint-Maurice a vécu, par le passé, plusieurs sinistres, qui lui ont permis d'apprendre à réagir vis-à-vis de nombreuses menaces.

L'objectif de ce document consiste à vous informer et vous donner les bons réflexes en cas d'alerte.

Ci-dessous :

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles Commune de Bourg-Saint-Maurice

Type de catastrophe	Arrêté datant du
Tempête	18/11/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	15/02/1984
Avalanche	14/05/1990
Inondations et coulées de boue	31/07/1992
Inondations et coulées de boue	21/08/1992
Inondations et coulées de boue	01/10/1996
Coulées de boue et lave torrentielle	02/02/1998
Avalanche	29/09/1999
Inondations et coulées de boue	19/12/2000



Pont de Vulmix - RD 86, submergé par la crue de l'Arbonne en juillet 1996.



Avalanche en aérosol sur la Face Ouest de l'Aiguille Rouge (27 février 2010)

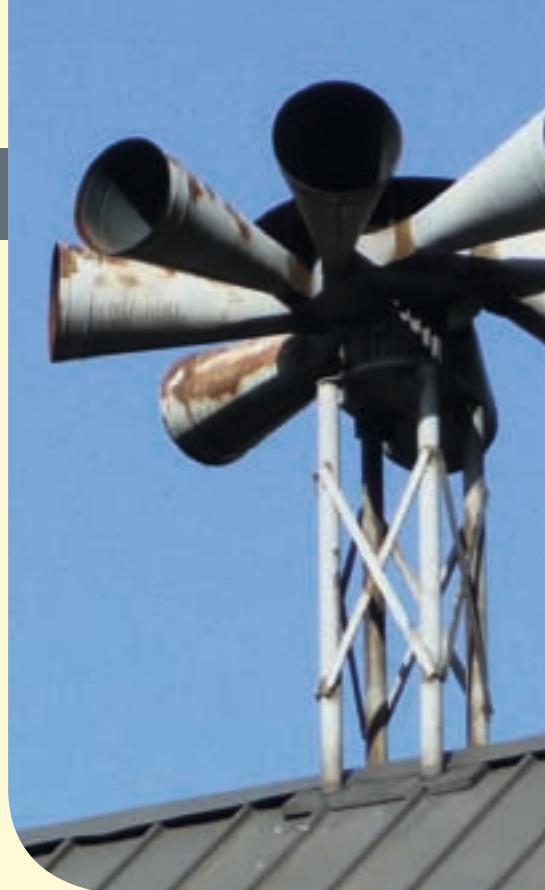


L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

A l'heure actuelle, la commune de Bourg-Saint-Maurice utilise les moyens suivants :

- Les **sirènes** situées à la Mairie et à l'ancienne gendarmerie.
- Les **haut-parleurs mobiles**, installés sur des véhicules, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité.
- Les messages sur les **panneaux lumineux**, situés devant la Mairie et Avenue du Maréchal Leclerc.
- Les **radios** (103.9 'France Bleue Pays de Savoie' et 93.4 'R Les Arcs') ou la **télévision**.



DÉBUT DE L'ALERTE

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée. Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

La **mise à l'abri immédiate** est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou, le cas échéant, l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, consistant en un son continu de 30 secondes.





LES BONS REFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE...



→ Mettez-vous à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



→ Ecoutez la radio 103.9 'France Bleue Pays de Savoie' (ou éventuellement 93.4 'R' Les Arcs')

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité pouvant être coupée.



→ Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



→ Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.



QUI FAIT QUOI ?

... ET NE PAS FAIRE



→ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte et ce, jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, voire vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



→ Ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Depuis septembre 2009, la commune de Bourg-Saint-Maurice - les Arcs dispose de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document opérationnel à l'usage du Maire, Directeur des Opérations de Secours (DOS), pour la gestion d'un phénomène grave ou anormal sur le territoire de la commune.

Le PCS définit l'organisation communale et l'ensemble des dispositions nécessaires pour assurer localement l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors Directeur des Opérations de Secours.

Chaque école a son Plan Particulier de Mise en Sûreté. Il s'agit de consignes très précises, respectées par les instituteurs et les agents, afin de mettre les enfants en sécurité ; en aucun cas les parents ne doivent interférer avec les consignes données par le Chef d'Établissement.



LE RISQUE INONDATION

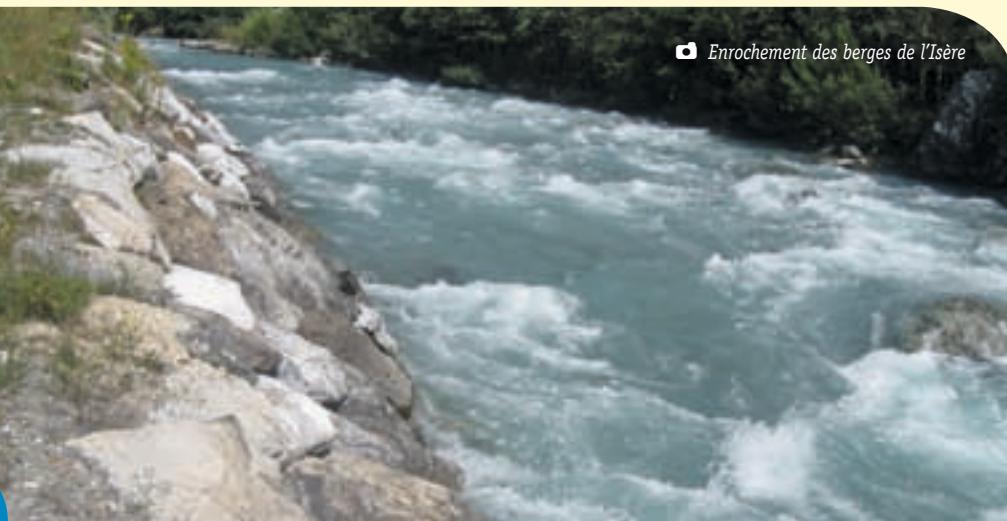
Les crues de l'Isère sont souvent liées à une longue période de pluie et à la fonte des neiges. Elles engendrent des débordements importants et des remontées de nappes qui peuvent inonder les caves.

Elles sont aujourd'hui beaucoup moins fréquentes que par le passé. Cette situation s'explique par l'anthropisation du cours d'eau (ouvrages hydroélectriques de type 'barrage' ou 'dérivation') qui masque les petites crues et diminue le débit des plus grosses.

Néanmoins, ces ouvrages n'ont pas pour fonction première d'écrêter les crues. Certaines zones urbanisées restent cependant inondables en cas d'événement important, comme

À SAVOIR

- LA MOITIÉ DES VICTIMES D'INONDATIONS
- LE SONT AU VOLANT DE LEUR VOITURE
- CAR UNE VOITURE FLOTTE DANS 30 CM D'EAU.



Enrochement des berges de l'Isère

une partie de la zone artisanale des Colombières ou le secteur des Grands Marais.

Évènement marquant

30 septembre 1732

« Il avait neigé du 23 au 25 septembre ; une pluie chaude, survenue pendant toute la journée du 29, amena la fusion de la neige et une crue de l'Isère. Tous les ponts sur l'Isère, de Tignes à Grenoble, ont été emportés, à l'exception du pont d'Aigueblanche... »

(D'après Paul MOUGIN, 'Les torrents de Savoie')

Pour l'existant

Les travaux de protection

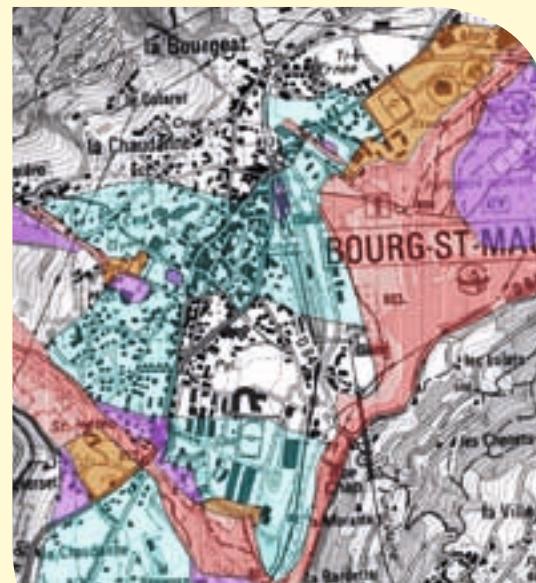
Afin de lutter contre la déstabilisation des berges de l'Isère, des travaux d'enrochement sont réalisés sur les points les plus sensibles de la rivière.

Restons au sec

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le PPR (Plan de Prévention des Risques) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées, en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existant.

Ce document est consultable en mairie.



Zones définies dans le PPR (révisé le 14.08.2009)

Rouge : Zones non constructibles - **Orange :** Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant - **Violet :** Zones constructibles avec mise en œuvre de prescriptions
Bleu : Zones constructibles protégées par des ouvrages de protection ou faisant l'objet de recommandations.

CONSIGNES SPÉCIFIQUES EN CAS D'ANNONCE DE CRUE DE L'ISÈRE



→ En cas d'annonce de crue de l'Isère

- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...) ;
- Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.

→ Pendant la crue de l'Isère

- Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur et avec une réserve d'eau potable.

→ Après l'inondation

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet ;
- Aérez et nettoyez les pièces ;
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



LE RISQUE CRUE TORRENTIELLE



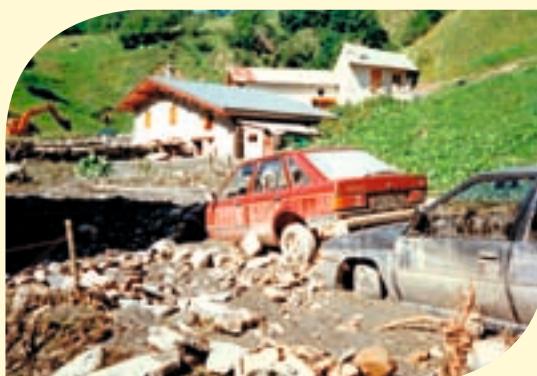
RN90 au niveau de l'ancienne Gendarmerie : le 24 juillet 1996 une crue torrentielle du ruisseau de l'Arbonne endommage 2 ponts et charrie 300 000 m³ de matériaux. Par précaution, 900 personnes sont évacuées.

La commune est principalement concernée par les crues torrentielles qui sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté, et leur force dévastatrice (charriage de blocs, sables, bois...) Les torrents de l'Arbonne, du Charbonnet, de la Ravoire, du Saint Pantaléon ou du Versoyen ont déjà connu de tels événements.

Événements marquants

1^{er} avril 1981

La fonte des neiges associée à de fortes averses entraînent la crue torrentielle du ruisseau de La Ravoire. La ligne SNCF est recouverte de 5m de matériaux sur environ 120 mètres. 300 000m³ de matériaux sont mobilisés en deux jours.



Crue torrentielle de La Raja – Les Chapieux Août 1997

13 août 1997

Un orage localisé entraîne la crue torrentielle de plusieurs ruisseaux dans le secteur des Chapieux. La Raja quitte son lit, dépose 5000 m³ de matériaux et engrave le rez-de-chaussée des bâtiments situés sur sa rive gauche.

Restons au sec

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Comme pour le risque inondation, le Plan de Prévention des Risques permet de prendre en compte les risques de crues torrentielles dans l'aménagement.

Pour l'existant



Seuils en béton. Ruisseau de la Ravoire

Les travaux de protection

Une plage de dépôts, pouvant stocker 20 000 m³ de matériaux, a été aménagée sur le ruisseau du Versoyen dans les années 70. Elle permet de capter les matériaux charriés et de réduire le volume des laves torrentielles. Le même type de dispositif existe aussi sur le ruisseau de l'Arbonne et du Charbonnet. Enfin, plusieurs seuils en béton sont installés le long du ruisseau de la Ravoire et du Saint Pantaléon afin de stabiliser le lit du torrent.

L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages de rétention des matériaux afin de garantir leur efficacité. De même, les abords

et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

À SAVOIR

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EST À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS POUR LES COURS D'EAU NON DOMANIAUX (ART L215-14 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT). ILS DOIVENT AINSI ENLEVER RÉGULIÈREMENT LES EMBÂCLES ET DÉBRIS QUI EMPÈCHENT LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX ET ENTRETENIR LES BERGES DU COURS D'EAU, DANS LE RESPECT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR (LOI SUR L'EAU).

CONSIGNES SPÉCIFIQUES



→ Pendant la crue torrentielle



• Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.

→ Après l'inondation

- Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet ;
- Aérez et nettoyez les pièces ;
- Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.



LE RISQUE AVALANCHE

A chaque chute, la qualité de la neige varie. Une fois déposée, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs peuvent contribuer entre autres à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquer une avalanche.

Les dégâts peuvent être provoqués soit par un effet de souffle qui précède généralement la coulée, soit par un écoulement de neige dense.

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA). Le risque d'avalanche concerne notamment les secteurs des Arcs 2000 (Aiguille Rouge, Plan des Violettes...) et de la Vallée des Chapieux (Secteurs de Praz Bozon, Crêt Bettex, les Chapieux).

Événements marquants

→ **Février 1999 :** Du 5 au 11, un puissant et tempétueux régime de Nord-Ouest affecte les Alpes du Nord. Les cumuls de neige fraîche



Pour l'existant

La commune et les gestionnaires du domaine skiable ont installé des ouvrages de protection active : certains couloirs et pentes sont donc équipés de filets, râteliers comme le Droset à Arc 2000. Il existe aussi des outils de protection passive tels que les

au cours de cette période sont de 178 cm à Bourg-Saint-Maurice et 137 cm à Arc 2000. D'importantes avalanches se déclenchent, comme aux Chapieux où sont entièrement détruits les bâtiments militaires.

→ Le secteur station et route d'accès à Arc 2000 ont à plusieurs reprises été touchés : en 1982, l'avalanche du Lac des Combes a fait quelques dégâts au bâtiment situé en sa rive droite. En 1990, une voiture et son conducteur sont emportés par l'avalanche des Dailles. A noter aussi l'avalanche de la Face de l'Aiguille Rouge qui a déjà frôlé la station d'Arc 2000.

Les mesures de prévention à Bourg-Saint-Maurice

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est, là encore, la mesure de prévention numéro 1 !

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable et des routes.

digues de déviation ou 'tournes' (dont le rôle est de détourner l'écoulement devant une habitation ou une route).

Rappel

Si vous êtes en ski hors-piste ou ski de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions nivo-météo, se renseigner auprès des professionnels de la montagne et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde).



Risque faible > Niveau 1 à 2



Risque marqué > Niveau 3 à 4



Risque généralisé > Niveau 5

CONSIGNES SPÉCIFIQUES



→ Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé

- Fermez les volets si le bâtiment en est équipé,
- Ecoutez la radio,
- Evacuez sur ordre.

→ Si vous êtes en voiture

- Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne pas franchir les barrières.
- Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.



Digue de déviation à Pré Saint Esprit



Räteliers à proximité d'Arc 2000



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Route départementale des Chapieux

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Risque mouvement de terrain et chutes de pierres

La commune est confrontée au risque mouvement de terrain et aux chutes de pierre. Ce risque est plus spécialement situé dans les gorges de l'Arbonne sur la partie Ouest du territoire communal et dans le cône de déjection de ce torrent.

Les versants bordants le Torrent des Glaciers sont aussi des zones particulièrement actives de chutes de pierres et d'éboulements (La Grande Séloge).

Enfin, pratiquement toute la partie Nord du territoire communal peut être considérée avec un aléa fort ou moyen d'éboulements ou de chutes de pierres. La partie Sud est plus épargnée (Les Arcs) mais l'aléa demeure (secteur des Dailles au-dessus de Pré Saint Esprit par exemple).

Dès à ce même contexte géologique, des glissements de terrain peuvent se produire dans certains secteurs de la commune, généralement suite à une saturation du sol en eau.

Les secteurs les plus à risques sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Mesures de prévention

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs. (route d'accès à Arc 2000 ou à Vulmix par exemple)

Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un.

La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buse, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains...



Filets de protection – RD86 Vulmix.

LES BONS REFLEXES



→ Consigne spécifique

- Eloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse.

→ Après l'événement

- Evacuez les locaux touchés.



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Bourg-Saint-Maurice - les Arcs.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale un éventuel danger menaçant le département dans les prochaines 24 heures.

Quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) de vigilance :

Vert Niveau 1 Pas de vigilance particulière.

Jaune Niveau 2 Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (orage d'été par exemple) sont en effet prévus : soyez attentifs à l'évolution météorologique.

Orange Niveau 3 Soyez très vigilants : des phénomènes dangereux sont prévus.

Rouge Niveau 4 Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

« Comment serez-vous prévenus ? »

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par tel au 32 50.

Sensibilisation et vigilance dans le secteur des Marais



■ Panneau d'information aux abords du secteur boisé des Marais.

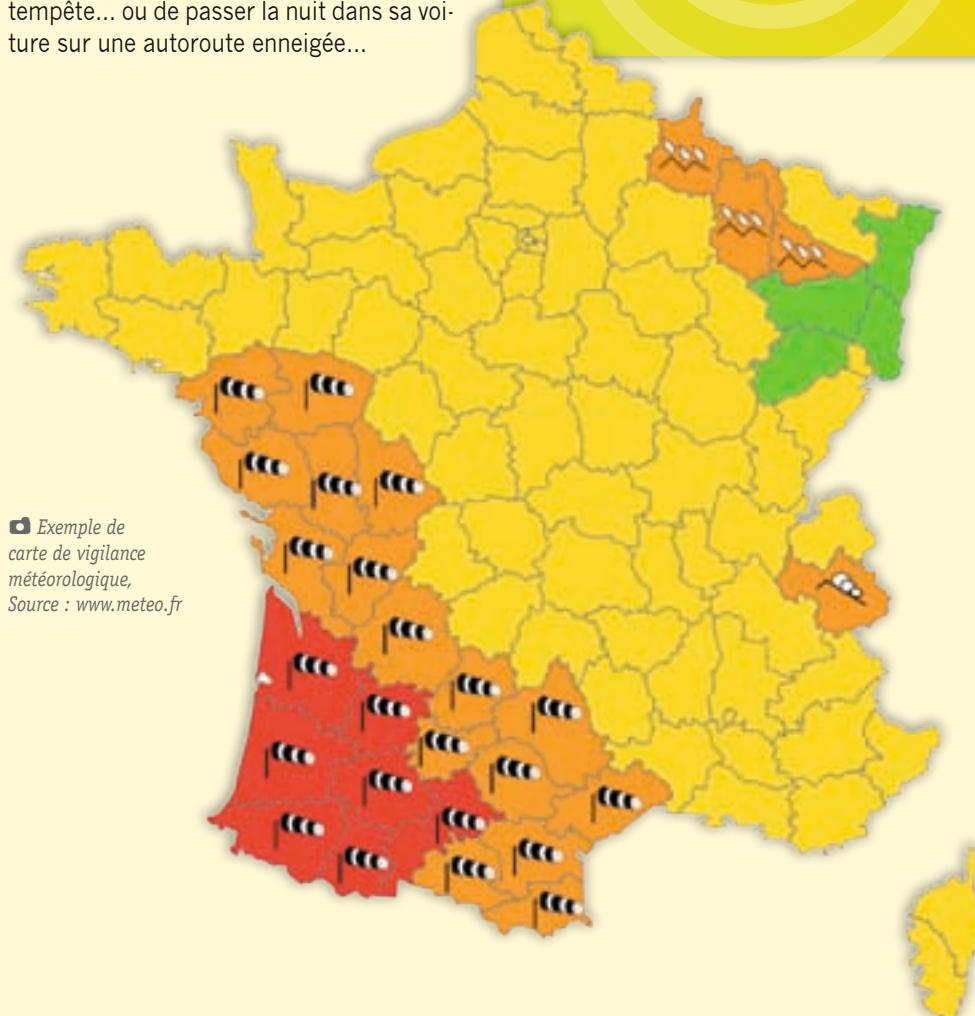
Un arrêté municipal prévoit la fermeture systématique du secteur boisé des Marais dès que le vent atteint 60km/h. En effet, lors des grands vents, les risques de chutes de branches sont multipliés et les précautions se doivent donc de l'être également.

Jouez la prudence, informez-vous !

- La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportements**.
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

À SAVOIR

	Vent violent		Pluie-inondation
	Orages		Neige/verglas
	Avalanche		Canicule
	Grand froid		





LE RISQUE SÉISME

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui, elle-même, entre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs est classée en zone de sismicité moyenne (4/5). Il s'agit donc d'un risque à ne pas négliger.

À SAVOIR RISQUE SÉISME :

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).

La commune a connu dans le passé les manifestations de ce risque :

- 11 février 1990, séisme ressenti sur Bourg Saint Maurice, Beaufort, Aime et Bozel ;
- 14 décembre 1994, séisme ressenti sur tout le département de Savoie.
- 25 juillet 2011, séisme ressenti sur Bourg-Saint-Maurice, Val Thorens et Valmorel.

Mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

LES BONS REFLEXES



→ Pendant la première secousse



- Restez là où vous êtes ;
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres ;
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber ;
- A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber ;

→ Après la première secousse

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se reproduire ;
- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population ;
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbures dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens. Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

aux secours d'identifier les produits.
Eloignez-vous le plus rapidement possible.
Allez les secours au 18 ou 11.

LES BONS REFLEXES



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion).

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations) ;
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

Si vous êtes témoin d'un accident

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre



LE RISQUE BARRAGE

La commune de Bourg-Saint-Maurice est située à l'aval du barrage de Tignes. Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable, est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonderait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.

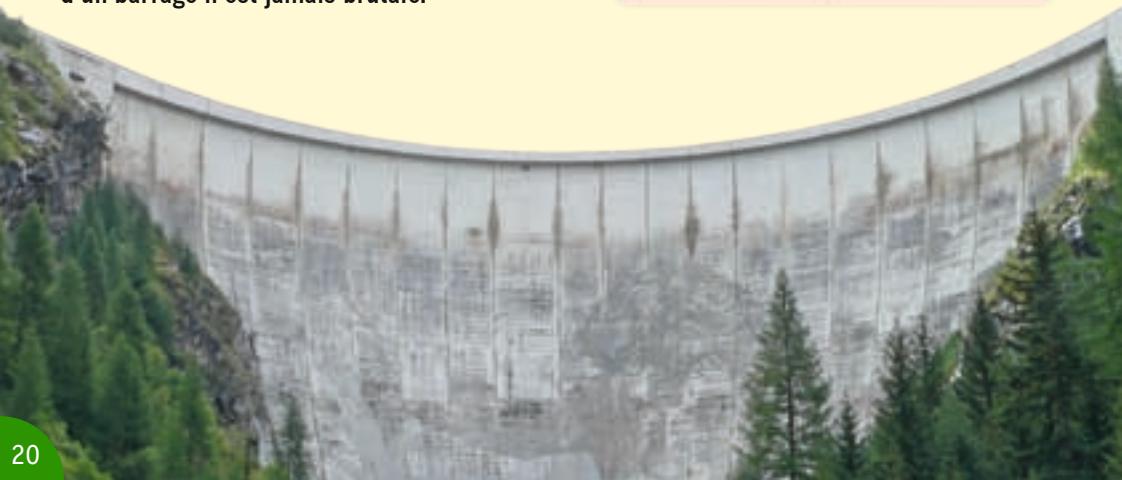
Mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont rarissimes grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...).

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. **La rupture d'un barrage n'est jamais brutale.**

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

Le signal d'alerte pour une rupture de barrage : un son de corne de brume sur une durée maximale de 2 minutes composée d'une émission sonore de 2 secondes entrecoupée d'un intervalle de silence de 3 secondes. Un essai de ce signal est effectué à Bourg-Saint-Maurice chaque trimestre, le premier mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et décembre à 12h.



⌚ Onde de submersion Bourg-Saint-Maurice : Onde de submersion du barrage de Tignes (scénario le plus pessimiste). Source PPI Grand Barrage, Conception : Commune de Bourg-Saint-Maurice / Les Arcs, 2011.
Scan 25, 2002- IGN : copie et reproduction interdite

Retenue d'altitude d' Arc 2000

La commune de Bourg-Saint-Maurice dispose d'une retenue d'altitude qui fait l'objet d'une surveillance périodique : la retenue d'altitude de l'Adret des Tuffes.

Située à 2 216 m d'altitude et d'une capacité de 406 000 m³, sa zone d'écoulement est de nature à affecter la route départementale 119, ainsi qu'une partie des logements d'Arc 1950 et des installations du parking Saint Esprit.

LES BONS REFLEXES



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes

- Si vous êtes en fond de vallée, n'empruntez pas les ponts et gagnez les hauteurs.



⌚ Retenue collinaire d'Arc 2000



LE RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.



Risque mouvement de terrain et chutes de pierres

Les centrales les plus proches de Bourg-Saint-Maurice - les Arcs sont à plus de 100 km (départements de l'Ain, Isère et Rhône), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires, notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode.

À SAVOIR :

DES COMPRIMÉS SERONT DIRECTEMENT DISTRIBUÉS DANS LES ÉCOLES, CRÈCHES ET GARDERIES.

L'absorption préventive, ou aussi précoce que possible, d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

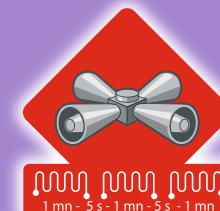
CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).

- Les personnes les plus sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans un centre de distribution de pastilles d'iode le plus proche. Les centres de distribution sont définis dans le Plan Communal de Sauvegarde.

EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE



Début de l'alerte



Fin de l'alerte

CONSIGNES À RESPECTER

Mettez vous à l'abri



Écoutez la radio



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



POUR DONNER L'ALERTE

Si vous êtes témoin d'un accident

Pompiers : 18 • Gendarmerie Nationale / Police : 17 • Numéro d'urgence européen : 112
Samu : 15 • Police Municipale : 04 79 07 22 81 • Mairie de Bourg-Saint-Maurice : 04 79 07 23 33
Domaine skiable des Arcs : 04 79 07 85 66



POUR EN SAVOIR PLUS

Le site Internet de la commune
DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs,
téléchargeable sur : www.bourgsaintmaurice.fr

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15 rue Eugène Faure 38000 Grenoble
Tel: 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Portail Internet du ministère dédié à la prévention
des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

Météo France : prévisions, vigilance météo,
bulletin risque avalanche... : www.meteofrance.com

A SAVOIR ! :

Les bulletins de prévision météorologique et du risque avalanche sont affichés
quotidiennement devant l'enceinte de Météo France Bourg-Saint-Maurice
au 126, rue de la Météo. De même, l'Office de Tourisme de Bourg-Saint-Maurice
affiche tous les jours le bulletin de prévision météorologique.

Directeur de publication : Jacqueline Poletti

Comité de rédaction : Océane Vibert (APTV), Sébastien Fayolle
(Commune de Bourg Saint Maurice Les Arcs).

Crédits photographiques : Commune de Bourg Saint Maurice les Arcs, APTV, SPM, RTM73,
SDIS 73, Prim.net, METEO France, EDF, Evan Schneider ONU, A Prudhor ANENA, Christian Marco,
Stéphane Godin, Sébastien Fayolle, Claude Battuz, Cédric Perretier (ADS), Manu Reyboz.

Illustrations: Sébastien FAYOLLE. **Réalisation** : Sylvain Frangeul - www.sfxpao.com

Impression : L'Edelweiss - ZA Les Colombières - Bourg Saint Maurice



Mairie Bourg-Saint-Maurice
Place Marcel Gaimard
73700 BOURG-SAINT-MAURICE
Téléphone : 04 79 07 23 33

